



Luxembourg, le 11.12.2023

AVIS Perturbation 2023/907 du 06.10.2023

RECTIFICATIF du 13.11.2023

Objet: Ligne 272, 274, B15, B22 et C14

En raison de travaux routiers, la rue de Dickweiler à Osweiler sera barrée à toute circulation

du jeudi 12 octobre 2023 et jusqu'à

Les mesures suivantes seront prises:

Ligne 272

Les courses d'autobus concernées en direction d'Echternach circuleront de Herborn via la rue Principale vers Osweiler – desserte des arrêts comme suit: Osweiler-Duerfplaz – Osweiler-Hauptstrooss – puis C.R.370 vers Dickweiler – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservi l'arrêt d'Osweiler-Pafebiert.

Ligne 274

Les courses d'autobus concernées en direction d'Echternach circuleront de Herborn via la rue Principale vers Osweiler – desserte des arrêts comme suit: Osweiler-Duerfplaz – Osweiler-Hauptstrooss – puis C.R.139 vers Echternach – suite itinéraire normal et vice-versa.

Ligne B15

Les courses d'autobus concernées en direction d'Echternach seront déviées d'Osweiler via le C.R.139 vers Echternach – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservi l'arrêt d'Echternach-Manertchen.

Ligne B22

Les courses d'autobus concernées en direction d'Echternach circuleront de Dickweiler directement via le C.R.368 vers Echternach **sans la desserte de la localité d'Osweiler** – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Echternach-Manertchen. (Sens Echternach-Hinkel)

**Annulé
à partir du mardi 12 décembre 2023.**

Ligne C14

Les courses d'autobus en provenance de Steinheil circuleront de Dickweiler directement via le C.R.141 vers Mompach **sans la desserte de la localité d'Oswelier** – suite itinéraire normal et vice-versa.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) concernée(s).